

République française
Département de la
Haute-Savoie
Arrondissement de
Thonon- Les- Bains
Commune de
CERVENS

Délibération
N° 2022-26

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE
DE CERVENS

Envoyé en préfecture le 25/05/2022
Reçu en préfecture le 25/05/2022
Affiché le 25/05/2022
ID : 074-217400530-20220517-D202205_26-DE

Nombre de conseillers en exercice :	15	VOTE : pour :	13
Présents :	11	contre :	00
Absents :	04	abstentions :	00
Procurations :	02		
Votants :	13		
Date de la convocation :	12/05/2022	Secrétaire de séance :	Ruta NOEL

SEANCE ORDINAIRE DU 17 MAI 2022 à 20 H

L'an deux mil vingt-deux le 17 mai à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de CERVENS dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire dans la salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Gil THOMAS, Maire.

PRESENTS : CALLENDRIER Michèle/ CHATEL Christophe / CHATEAU Baptiste / DECOMBARD Coralie/ DUTARTRE Claire/ FAVRAT Florent / MASSON Thibault / PROFFIT Thierry / NOEL Ruta/ THOMAS Gil/ VUARGNOZ Catherine.

ABSENTS : KELLER Sophie / LEYDIER Serge/ SANDRAL Linda/ SCHMETZ Bernard

PROCURATIONS : Bernard SCHMETZ donne procuration à Thierry PROFFIT
Linda SANDRAL donne procuration à Claire DUTARTRE

Subventions

OBJET : Subvention aux associations 2022

MONSIEUR LE MAIRE RAPPELLE au conseil municipal le vote du budget principal 2022 actant l'octroi de subvention aux associations. Il convient de prendre une délibération spécifique listant les associations bénéficiaires et les montants qui leur sont alloués.

Toutefois il est évoqué la demande de versement d'une subvention à l'association Vélo Club Evian qui organise la course cycliste à Cervens. Ainsi la liste des subventions proposée se détaillerait ainsi :

APE-----	5 560,00
DONNEURS DE SANG-----	200,00
ROYER RURAL-----	27 000,00
FSE BONS-----	565,00
PREVENTION ROUTIERE-----	150,00
MIROIR DES EAUX-----	800,00
MEMOIRES ET PATRIMOINES-----	1 200,00
PERIFUNGLISS-----	416,00
VELO CLUB EVIAN-----	500,00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, ayant entendu cet exposé, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

☞ **DECIDE** de l'octroi des montants de subventions aux associations suivant la liste ci-après :

- APE----- 5 560,00
- DONNEURS DE SANG----- 200,00
- ROYER RURAL----- 27 000,00
- FSE BONS----- 565,00
- PREVENTION ROUTIERE----- 150,00
- MIROIR DES EAUX----- 800,00
- MEMOIRES ET PATRIMOINES----- 1 200,00
- PERIFUNGLISS----- 416,00
- VELO CLUB EVIAN----- 500,00

☞ **INDIQUE** qu'une décision modificative interviendra afin d'abonder le compte 6574 pour le montant de la subvention Vélo Club Evian de 500 euros

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an susdits,

Pour extrait certifié conforme
Le Maire,

Certifié exécutoire par sa réception en Préfecture le
Et son affichage le **25 MAI 2022**
Le Maire, Gil THOMAS

25 MAI 2022